



## Compte rendu du CA UL du 18/12/2012

**Préambule** : le point principal de ce CA était le vote du budget 2013 de l'UL. Les explications données sont plus que pessimistes pour l'avenir. Le Recteur impose une ouverture du fonctionnement à 90 % jusqu'à ce que les comptes financiers 2012 soient connus (printemps 2013). Ensuite on verra... Aujourd'hui l'UL est confrontée à une dégradation de ses finances et la mise en œuvre de la future offre de formation 2013/2017 risque de s'en ressentir. Les élus BIATSS de l'UNSA se sont abstenus sur le vote du budget, afin de ne pas pénaliser l'établissement en votant contre, mais nous ne souhaitons pas en l'état cautionner certains choix budgétaires, alors même que nous comprenons la mesure prudentielle mise en œuvre.

Pas de gel d'emplois cette année, par contre, il faut s'y préparer pour l'an prochain.

Pour le moment, il est difficile à tous les niveaux de se rendre compte du côté positif de la fusion !

Sur la campagne d'emplois et la composition des comités de sélection, les élus BIATSS de L'UNSA se sont abstenus en soutien aux élus du CT qui n'ont pas pu travailler sur les documents puisque ces derniers ne leur ont été distribués qu'en séance. Le dossier de gestion des contractuels a été reporté car les propositions des membres du groupe n'ont pas été prises en compte (voir CR du CT du 10/12 qui a été diffusé sur expression libre).

Le président a lourdement insisté sur le fait que le passage des points en CT ne devait pas bloquer l'avancement des dossiers. Le dialogue social est difficile dans l'UL et les problèmes financiers ne sont pas là pour améliorer la situation. La Présidence de l'UL, par sa façon de faire, semble montrer que les élus CT ne sont pas considérés comme des partenaires, mais que le CT reste un simple passage obligé par la loi. Vos élus ne capitulent pas et ont décidé de continuer à participer aux groupes de travail dans l'espoir d'arriver à instaurer un véritable dialogue social avec la direction de l'UL pour la défense des intérêts de tous les personnels.

Actuellement l'UL travaille au recensement des personnels pouvant relever du concours SAUVADET. Si vous êtes concernés, assurez-vous de votre recensement auprès de votre responsable. 13 emplois sont actuellement ouverts en SAUVADET (minimum obligatoire), et il peut y en avoir d'autres. N'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux.

---

### Infos du Président

Le Président participé à une conférence mise en place avec la Région et les décideurs économiques, entre autres, dont le but était de s'emparer des grands dossiers économiques de notre région, de l'innovation, etc. Une réunion a eu lieu concernant Florange et le projet ULCOS (Commande par la Ministre). Mais le projet ULCOS ne sera pas porté tel que déposé. Le modèle économique a changé (tonne de CO<sub>2</sub> à 7 €/tonne actuellement, alors que le projet a été lancé avec un montant de 30 €/tonne). Par ailleurs, il est difficile de se lancer dans l'enfouissement du CO<sub>2</sub> car l'Europe ne subventionnerait qu'après coup. On partirait plutôt sur de la valorisation du CO<sub>2</sub> en méthane par exemple.



Première convention cadre de l'UL avec Université du Luxembourg avec comme objectif de recenser les formations, de réfléchir à la mise en place de diplômes à double sceaun avec un semestre obligatoire dans l'autre université.

Fonctionnement du Conseil : Calendrier prévisionnel fourni avec fiche résumant les différents thèmes prévus lors des conseils.

Formation sur les thèmes budgétaires et financiers pour les élus du CA et les membres du directoire : la première a conduit à une participation de 10 personnes environ (dont vos élus BIATSS de l'UNSA), donc le processus sera réitéré.

Fonctionnement du bureau : le règlement intérieur prévoit essentiellement que le bureau valide l'ordre du jour du CA 15 jours avant ce dernier. On n'a pas forcément tous les éléments et donc il faudrait faire évoluer le fonctionnement de ce bureau. Le Président propose donc que le projet d'ordre du jour soit envoyé aux membres du bureau par mail, ce qui leur permettra de demander des compléments, des ajouts de points, etc. La réunion du bureau aurait lieu avant le CA, elle permettrait d'anticiper des points délicats, préparer les décisions, etc.

Remarque des BIATSS de l'UNSA : si des pré-décisions sont formalisées dans le bureau cela enlèverait des prérogatives au CA. Quelle limite s'impose le bureau ?

1<sup>er</sup> VP : l'idée est de rendre le conseil plus efficace. Par exemple, le bureau a déjà recensé des candidatures pour une commission, a proposé une sorte de pré-classement, ensuite soumis au CA. Il ne s'agit pas de décider pour ce dernier.

Président : autre avantage - compléter des documents du CA selon la réaction et les questions des membres du bureau. Le bureau pourrait également proposer au CA des points politiques.

1<sup>er</sup> VP : nouveaux chargés de mission : Culture Scientifique et Technique : Harry Ramenah ; Culture : Maryse Scarpa ; Responsabilités sociétales : Vincent Huot; Egalité homme /femme : Marie Jeanne Philippe.

Direction du Numérique : Jean-Michel Vahl prend la succession de B. Nominé.

Martial Delignon est promu professeur, il laisse sa place en tant qu'administrateur à Marion Gislou, MCF au CRAN.

## **Présentation de l'activité de l'Incubateur Lorrain (IL) par sa Directrice**

Natacha Hauser Costa présente l'Incubateur, son origine, son action, etc.

L'Incubateur Lorrain est une association habilitée par le MESR pour accompagner les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et doctorants qui souhaitent créer une entreprise innovante à partir de leurs résultats de recherche, et l'essaimage d'entreprises innovantes. Il accompagne le projet de création d'entreprise à partir du moment où la preuve scientifique du concept est faite et jusqu'à la création de l'entreprise, et reste présent aux côtés du chef d'entreprise dans les premières années qui suivent la création d'entreprise. L'UL et l'ensemble des EPST font partie des membres. Retours pour l'UL : 280 k€ de redevance (cash libérateur), prestations de service, etc. ; beaucoup d'entreprises créées dans le domaine des biotechnologies grâce à l'IL, comme ailleurs en France.

Le débat s'oriente sur l'intérêt porté par les collectivités sur l'IL et sur la façon dont ces dernières, notamment le Conseil Régional, pourraient apporter leur aide afin de développer des projets plus ambitieux. Les contacts avec les entreprises et les laboratoires doivent être développés car les entreprises ont des besoins pour développer de nouveaux produits. La valorisation et la création d'entreprise sont des points importants au regard des expertises AERES. Le monde universitaire quelque peu réticent à la création d'entreprises doit s'y engager.



La directrice de l'IL aimerait rencontrer des fonds d'investissement nationaux pour porter de plus gros projets. L'effort est à mettre sur la communication car vu de Paris, l'IL n'est pas assez visible. L'IL doit donner envie aux entreprises d'investir en Lorraine.

Pour l'amélioration de la communication, l'IL peut se tourner aussi vers les fédérations de recherche et les pôles scientifiques.

Ce point s'articule avec la SATT qui a pour vocation de détecter les idées et les amener à maturation (quelque chose de transférable, vendable, les universités transfèrent leur gestion de brevets, etc.). La SATT est une SAS (Société par Actions Simplifiées) dans laquelle l'Université prend des parts. Avantage : véritable mise de fond pour maintenir le potentiel de brevets et permettre la maturation. Il faut que l'idée soit transférable aussi vite que possible vers les entreprises. Le modèle de retour serait indirect, via le Crédit Impôt Recherche avec un décalage dans le temps. Si l'idée conduit à une création de société, elle est alors transférée vers l'incubateur mais peut aller aussi directement vers les entreprises.

Point sur les procurations : 5

## **2. projet de CR du CA du 20 11 12**

Approuvé après quelques modifications.

Vote : 1 abstention.

---

## **Vie Institutionnelle**

### **3. Contrat de site**

Le MESR est toujours en train d'essayer de définir ce qu'est un contrat de site : ce devrait être un contrat entre UL et MESR, éventuellement tripartite (avec l'ENIM), on y retrouvera des éléments tels que : laboratoires, Ecoles Doctorales, actions stratégiques, formations, etc. En février, un document très proche de sa forme finale devrait être présenté au CA.

Signature d'une convention particulière avec chacun des opérateurs dans le cadre du CCOS (Comité de Coordination et d'orientation. Scientifique Lorrain). Les ESPST et les CHU sont invités également autour de la table ainsi que les EPIC : ANDRA, INERIS et BRGM expliciter ?. Parallèlement à cela, réunion avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur en Lorraine (ENSAM, Supélec, INRS, etc.) pour discuter de l'avenir du PRES. Il en est ressorti la volonté de travailler ensemble, d'associer les collectivités, le Rectorat (présence des Classes Préparatoires et des Sections de Techniciens Supérieurs + thématique de l'orientation car actions à coordonner). Le souhait des partenaires est de ne pas faire un PRES sur des bases juridiques mais une convention simple, quoique engageante (avec également les collectivités et l'Etat). On pourrait définir à ce niveau un schéma de l'Enseignement Supérieur en Lorraine. On peut imaginer aussi des réunions communes avec le COS.

Le 11/01, réunion organisée par le MESR. Il a proposé un périmètre de réunion le matin correspondant au CCOS + établissements d'enseignement supérieur + EPIC.

Le contrat de site est signé avec l'Etat et dans ce contrat sera intégrée la convention signée avec l'ensemble des EPST (demande du MESR). L'UL ajoutera sans doute une convention avec l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Supérieur.

*Glossaire :*

*EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial*

*INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques*



ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

#### **4. Désignation du directeur et directeur adjoint du Pôle AIP-PRIMECA LORRAINE**

Il s'agit d'une plateforme pédagogique servant à l'ensemble des partenaires d'enseignement en Lorraine (TP, licences logicielles, etc.) localisée à côté de la FST Nancy.

Direction proposée : J.Y. Bron, MCF, actuel Directeur et J.Y. Datant, PR ENSAM, Metz.

Vote : 3 abstentions

---

### **Affaires Financières et Achat Public**

#### **5. Budget 2013**

*Glossaire :*

*FDR : Fond de Roulement*

*CAF : Capacité d'Auto Financement*

*BPI : Budget Propre Intégré*

Préambule du président

L'UL a voulu avoir un point sur ses finances, et la mission IGAENR a accompagné l'UL dans la démarche. Notre situation est particulière du fait de l'année de fusion. Elle est difficile, mais comme celle d'autres Universités. Le budget présenté est sincère et conforme à la façon de le faire habituellement, au regard du budget primitif 2012 et du compte de résultats 2011. Dans le budget initial, un certain nombre de difficultés ont été pressenties. Il a donc été demandé un effort de 5% aux composantes (+5% par rapport à l'an dernier). L'analyse IGAENR nous a présenté un certain nombre de constats. Le rapport est arrivé hier. Dégradation financière observée : UPVM et Nancy 2, mises aux normes des commissaires aux comptes, présentent un léger déficit, le fonds de roulement (FDR) est juste à niveau, mais la pente de consommation du FDR n'est pas dans le bon sens. La charge de masse salariale dépasse les 83 % du fonctionnement. Pour l'ex-INPL : pas de déficit de fonctionnement, mais du fait des investissements, trop peu de jours de FDR. L'UHP arrive avec un FDR suffisant, mais pente négative (habitude de trop prélever sur le FDR) et déficit de fonctionnement.

Le problème de l'UL est de trouver un modèle économique qui permette de dégager de la capacité d'autofinancement (CAF) afin d'investir. On n'a pas assez de recettes soit parce que les conventions sont signées, mais que l'on a un défaut d'encaissement des recettes, soit que ces recettes n'existeront pas hors du budget prévisionnel.

Le niveau de dépenses en fonctionnement de l'UL est de toute façon trop élevé. Coût très important qu'il faut abaisser (mais pas à court terme) : l'infrastructure. Des bâtiments nouveaux ont déjà été engagés, des bâtiments que nous n'utilisons pas mais qui ont un coût existant, on note une augmentation des surfaces (ARTEM). Avec 830 000 m<sup>2</sup>, l'UL est la première Université française en termes de surfaces. Il faudrait réduire nos surfaces de 100 000 m<sup>2</sup>. Gérer bien le fonctionnement permet de dégager de la CAF, qui va alimenter le FDR et permettre l'investissement.

Des doutes subsistent sur la stabilité du FDR, donc une incertitude existe sur notre capacité d'investissement. Les 12 M€ inscrits à l'investissement sont une somme importante (notre ratio prudentiel descend à 28 jours), mais soutenable seulement si notre FDR est stable. D'où la limitation du fonctionnement à 90% du budget, ce qui permet de mettre de côté ces 12 M€.



Il faut donc à la fois envisager des économies, et dynamiser nos recettes.

L'Etat nous a donné 800 k€ pour compenser en partie le GVT, et 1,14 M€ pour des mises aux normes de bâtiments. L'Etat couvre à peu près tout le CAS Pensions en 2013 (9,4 M€ pour 9,7M€). Augmentation de fonctionnement de 1 M€ soit 1,8%, mais loin de la simple augmentation des coûts de fluides, etc.

La VP adjointe aux moyens présente l'élaboration du budget 2013. Le contexte est à l'incertitude, côté recettes (le contrat n'est pas intégré au budget, alors qu'il représentait plus de 4 M€ les années précédentes ; l'allocation de moyens n'a été notifiée qu'après l'élaboration du budget mais reste globalement stable ; incertitudes sur le CAS pensions, levée ; réserve de précaution prévue ; produits financiers ne rapportant plus rien ; impact du contexte économique défavorable). Côté dépenses, hausses mécaniques (fluides, CAS pensions, cotisations sociales, revalorisation du SMIC, harmonisation du régime indemnitaire BIATSS).

Hypothèses : recettes estimées à fin novembre 2012. Investissements immobiliers réduits au strict nécessaire. Prélèvement sur FDR de 12 M€ envisagé car le FDR était estimé stable (reste à vérifier).

Méthode : dotation par Pôle Scientifique (PS) et Collégium (C) d'une part, services centraux d'autre part. Pour les PS/C, crédits répartis sur la base des sommes versées aux composantes en 2012. Mais les périmètres peuvent varier (fluides payés selon la composante en local ou en central). Donc ajustements nécessaires. 3 M€ conservés (2 en fonctionnement) pour le cofinancement des nouveaux projets. En central, les budgets ont été définis par mission (vie universitaire, numérique, patrimoine, relations internationales, partenariats, RH...).

Arbitrages : les budgets présentés en diminution conséquente ont été validés ; pour les autres, les prévisions de dépenses ont été réduites au montant 2012 moins 5%. Le budget 2013 n'inscrit aucune nouvelle action si elle n'est pas intégralement financée par des ressources propres. Dans les composantes et laboratoires, les budgets saisis en négatif ont été rectifiés. Masse salariale : diminution de l'enveloppe des heures complémentaires de 500 k€ (actuellement HC : 12 M€ en 2011, 15 M€ budgétés en 2012...). Réduction de la campagne des professeurs invités, ce qui économise aussi 500 k€.

Projets inscrits probables mais non certains : enveloppe conservée en central (2 M€). Les sommes redescendent au fur et à mesure de la réalisation des prévisions de recette. Projets nouveaux autres seront examinés courant 2013. Politique de prudence sur la publication des emplois susceptibles d'être vacants (si pas effectivement libérés).

Ajustements des périmètres des missions de certains services centraux, ce qui peut expliquer de fortes variations d'un service à l'autre.

Le budget est fragile. Il est présenté avec un léger excédent mais la part de la masse salariale représente 83% des charges totales de l'UL, ce qui nous met en situation limite. Les mesures de correction sur cette masse salariale sont difficiles à prendre. Les recettes envisagées sont encore incertaines. On aurait tendance à être plus pessimistes après l'élaboration du budget. Et notre FDR n'est pas stable a priori, ce qui réduit notre possibilité d'investissement. Il est présenté ici à 25 M€, mais il est trop faible par rapport à la taille de l'établissement. Situation financière 2012 pas lisible pour le moment. D'où le fait de débloquer 90% seulement des crédits, les 10% gelés correspondent environ à 12 M€, ce qui le cas échéant permettra de préserver le FDR.

Un budget rectificatif interviendra en 2013 en fonction du compte de résultats 2012. A moyen terme, il faut clarifier notre modèle interne et définir notre modèle économique. Agir sur les recettes, les faire rentrer, aller en chercher plus. Agir sur les dépenses de fonctionnement, maîtriser l'évolution de la masse salariale. S'interroger sur l'adéquation entre nos moyens et notre niveau d'activité.

Le Directeur de la DBF fait une présentation technique du budget.

Masse salariale = 435 M€, fonctionnement = 125 M€, budget total = 559 M€.

CAF = 6 M€

Dépenses d'investissement = 25,6 M€, prélèvement sur le FDR de 12,4 M€.

Masse salariale = 75% du budget, fonctionnement 21%, investissement seulement 4%.

Emplois : état : 6027, ressources propres 759, plafond global 6786, dont 3068 BIATSS et 3718 Enseignants-Chercheurs.

24 Budgets Propres Intégrés (14 Instituts, dont 8 IUT, et 10 Ecoles).

Les BPI ne font pas apparaître de FDR, de CAF, etc. (réservé à l'établissement). On calcule donc pour eux un apport ou un prélèvement sur le budget global selon qu'ils sont en positif ou négatif.

Représentante du Recteur : bien prendre conscience qu'il faut prendre un nouveau modèle économique dans l'UL. Situation très difficile. Méconnaissance du résultat de 2012, donc propositions doivent être très rigoureuses. Il faudra que les résultats 2012 soient connus dans les meilleurs délais. On ne pourra faire des DBM qu'à ce moment là. La charge de la masse salariale ne doit pas dépasser les 83 % des dépenses de fonctionnement. Ce point doit être suivi de près.

Quelques éléments complémentaires du Président : choix faits cette année sont clairs : prudence, refus de geler des emplois (mais prudence sur ceux qu'on publie), même s'il faudra peut être le faire. Un gel de 20 emplois représente environ 1 M€. Si on équilibre le fonctionnement avec, cela ne peut pas être pérenne. Voir aussi à rapprocher les recettes des dépenses : au lieu d'engager les dépenses avant d'avoir les recettes, on regardera plus la réalité de la recette avant de faire la dépense. Cela s'imposera de plus en plus aux établissements à partir de 2016.

Un administrateur constate notre situation de survie et le risque de voir les personnes se mettre en hibernation au lieu d'avoir des projets innovants, des programmes de formation sortant de l'ordinaire, etc. Il est essentiel d'afficher aussi des perspectives de sortie et donc d'afficher une capacité d'investissement.

Pour un autre administrateur, la situation est difficile et peut le devenir plus. Dire aux collègues de faire plus ou mieux avec moins de moyens. On va vers un nouveau métier avec moins de moyens. Il faut réfléchir à un nouveau modèle économique, mais aussi à un nouveau modèle culturel et politique. Il y a des choses qui nous sont interdites et nous n'avons pas de marge de manœuvre.

Une question est posée sur l'évolution de la masse salariale ? Peut-on imaginer une évolution positive ou non ?

Un autre administrateur rappelle que l'incertitude est inhérente à la recherche et craint que de la rigidité soit introduite et de ce fait diminue les capacités de recherche des laboratoires. Par exemple, moins 500 k€ pour les professeurs invités n'est pas une bonne idée.

Les élus BIATSS de l'UNSA demandent des précisions sur le ratio prudentiel de 28 jours et sur l'augmentation des HC ces dernières années alors que la nouvelle offre de formation n'est pas encore en cours. Avec la nouvelle offre, comment fera-t-on ? Pourquoi la limitation des HC validée par le CT (192 h en 2012/13 et 96 h en 2013/14) n'a pas été présentée au CA ?

Une administratrice étudiante constate des baisses fortes pour la formation continue des personnels, les bibliothèques et pour le matériel pédagogique. L'écart entre les sommes allouées pour la licence et le master est très faible pour un nombre d'étudiants très différent.



Un administrateur affirme que l'ouverture de 90% des crédits à titre prudentiel est pratiqué souvent. Pour lui cette façon de procéder n'est pas choquante, elle est compréhensible et il la soutient. Ce qui est inhabituel, c'est la mise en réserve des sommes. Par rapport à cette situation, il faut une forme de responsabilité collective. Efforts collectifs donc, de sorte que ce ne soit pas qu'une catégorie ou un secteur qui le subisse. Il existe sûrement des gisements de performances cachées. Il aurait préféré une présentation séparée de la mesure prudentielle et du budget. Il voudrait aussi avoir la situation réelle des 4 ex-établissements. Les résultats ne semblent pas être exactement ceux annoncés jusqu'alors. Heures complémentaires, on baisse de 500 k€ celles-ci, mais note une hausse de 568 k€ pour d'autres rémunérations accessoires.

Le 1<sup>er</sup> VP communiquera les comptes financiers exacts des ex-Universités.

Les élus BIATSS de l'UNSA s'étonnent des modifications des comptes financiers alors que les commissaires aux comptes ont présenté devant ce même CA des comptes financiers qui aujourd'hui ne seraient plus corrects ?

A cela le Président répond que les commissaires aux comptes n'étaient pas les mêmes pour les 4 ex-Universités et qu'ils n'avaient pas le même niveau d'exigence de certification.

L'Agent Comptable précise que les commissaires aux comptes ont émis des réserves et des observations sur des charges à payer non constatées sur l'exercice 2011. La certification intervient sur des bases réglementaires, en particulier des réserves limitées. A l'UHP par exemple, la décision a été de ne pas réintégrer les charges à payer.

Le Président complète : le précédent contrat a permis de financer la fusion, par exemple il a payé du fonctionnement, ce qu'il ne faudrait pas faire. C'est le cas pour la documentation, on a payé des accès à des bases de données scientifiques, donc du fonctionnement avec. Il faudra garder le prochain pour l'investissement.

Le CNRS a diminué de 15 à 25% les crédits alloués aux laboratoires l'an dernier. Il a choisi de privilégier l'emploi.

Le Directeur de la DBF ajoute que le FDR consolidé dans les comptes de l'établissement est de 52,8 M€. Hypothèse : pas de variation en 2012, et prélèvement de 12,4 M€. Reste 40,4 M€ qui représentent 28 jours de dépenses décaissables (à l'UL, 1 jour de fonctionnement = 1,4 M€). Mais il reste à vérifier que le FDR ne varie pas. L'hypothèse pessimiste descendrait le FDR à 18 jours. Ceci dit la marge peut descendre légalement à 15 jours à condition que l'établissement ait une grande qualité de suivi, avec des procédures particulières que nous ne pouvons mettre aujourd'hui en place.

570 k€ d'indemnités complémentaires représentent l'indemnitaire contractuels + référentiel EC.

Plafonnement des HC : une réflexion plus large doit être effectuée par rapport aux formations. La limitation n'est pas la solution pour tous (sous-encadrement notamment).

Remarques des BIATSS de L'UNSA : PS/C n'ont pas de budget affecté ; d'autre part, le Collégium Technologie n'a pas pu répartir les budgets aux IUT, car cela a été fait directement en central par les services de l'Université.

Président : il était normal que l'ensemble des composantes soit informée de l'enveloppe à laquelle elles avaient droit ; chaque composante devait établir son budget. Les HC et les frais de fluides ont été affectés directement aux composantes.

L'UNEF explique son vote contre le budget : augmentation du budget inférieure à celle de l'inflation, pas assez d'investissement, il faut aller chercher l'argent auprès du MESR. On ne peut pas désinvestir dans l'Université quand la formation est la meilleure protection contre le chômage.

Vote : 3 abstentions, 23 pour.

## 6. Admissions en non valeur Environ 9700 €.

Ce point concerne des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité des débiteurs. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice, etc. Le CA doit voter ces admissions car elles modifient le budget (prélèvement sur le FDR).

Vote : unanimité pour.

## 7. Demandes de remise gracieuse Environ 1100 €.

Ce point concerne des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause de gêne du débiteur. Dans la mesure où les sommes sont généralement faibles, la poursuite des actions telle que celles indiquées au point 6 conduirait à des dépenses supérieures à la somme qu'on veut recouvrer. Dans ce cas, le CA acte que l'Etablissement libère le débiteur de sa créance envers nous.

Vote : unanimité pour.

---

## Ressources Humaines

### 9. Campagne d'emplois

La VP moyens explique qu'il n'y aura pas de gel d'emplois avant d'avoir une vision plus claire de la situation de l'UL. Le Président précise qu'il y aura des gels d'emplois l'an prochain.

Les emplois sont répartis dans les Collégiums (C) et les Pôles Scientifiques (PS) qui ont la possibilité de réaliser des échanges d'emplois, des transformations, etc. mais dans le cadre d'une masse salariale moyenne. Les C/PS répartissent les emplois et le CA a décision de publication ou non. Environ 10% des postes ont nécessité un arbitrage.

Pas de création de poste sans masse salariale correspondante. Pas de publication de postes non vacants (ou temporairement vacants). Pas de postes vacants pour départ en retraite sans dossier ou lettre d'engagement de départ.

- BIATSS : répartition environ 1/3 pour A, B et C.
- BOE : travailleurs handicapés, 6% soit 13 postes. Sauvadet, ¼ des contractuels concernés pour l'année de référence, première estimation au moins 13.
- EC : 119 postes au total (manque les emplois du Collégium Technologie)

Le président signale que même s'il y a eu des difficultés de mise en œuvre de la subsidiarité au niveau PS/C, il n'y a pas eu de perturbations plus importantes que d'habitude sur les désaccords Enseignement/Recherche : toujours 10%. Le travail collectif doit permettre d'optimiser les besoins d'emplois entre PS et C.

L'équipe politique est intervenue en tant que médiateur, le but était de maximiser les ouvertures d'emplois. Les directeurs de PS/C commencent à voir les problématiques qui ne sont pas identiques partout : volonté de promotion ici, sous-encadrement BIATSS là, etc.

Suite à une question sur le faible taux de repyramidage pour les emplois BIATSS, le Président répond qu'il y a aussi du repyramidage lié aux listes d'aptitude.

Un administrateur ne souhaite pas prendre part au vote car il estime de ne pas avoir d'information suffisante sur les répartitions.

Les élus BIATSS de L'UNSA s'abstiendront en soutien aux élus du CT qui, n'ayant pas eu les documents dans les temps, ne se sont pas prononcés.

Suite à notre question sur la limitation à 13 postes pour les concours Sauvadet, le DRH nous répond que le recensement est en cours. Le document présenté n'est qu'un point



d'étape qui doit encore évoluer. Ensuite, on regardera le nombre d'emplois susceptibles de les accueillir. En plus, les modalités de recrutement ne sont pas encore prévues par le Ministère (Concours ? Entretien professionnel ?). Ce seront des recrutements particuliers, qui se dérouleront fin 2013, avec une procédure particulière.

Vote : 4 refus de vote, 2 abstentions et 21 pour.

#### **10. Transformation d'emplois permettant l'intégration des nominations des BIATSS retenus sur les listes d'aptitude**

Vote : 3 abstentions.

#### **11. Maintien du régime indemnitaire spécifique (dispositif transitoire)**

Le dispositif transitoire pour les PFI, NBI, primes d'intéressement et PFR (uniquement pour les personnels de l'AENES) est maintenu jusqu'à ce que de nouvelles propositions soient soumises au vote du CA. Le travail doit être mené durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Vote : unanimité pour.

#### **12. Harmonisation du référentiel des enseignants chercheurs**

Le CT n'a pas acté la proposition qui lui a été faite. Seul le préambule a été acté et est soumis au vote du CA.

Le président signale, que tout en comprenant la demande de dialogue social des élus CT, il ne souhaite pas voir reporter systématiquement les décisions.

Les pratiques des 4 ex-Universités sont reconduites pour 2012/2013 sur des enveloppes identiques. Les PCA (Primes pour Charges Administratives) des anciens établissements seront maintenues pour cette année.

Les fonctions qui devraient en 2012/2013 se voir attribuer une PCA : directeurs PS/C, VP fonctionnels, chargés de mission, directeurs de composantes (sauf 713.9), directeurs de laboratoires. Le prochain CA traitera des PCA.

En ce qui concerne les HC, il n'y aura pas de limitation pour 2012/13, donc pas de demande de dérogation. Le Président rappelle que les HC sont gérées par les composantes. Un travail plus fin doit être réalisé car certains secteurs (DEG et SHS) n'ont pas le même taux d'encadrement. D'autre part, il faut prendre en compte les HC effectuées par les professionnels, pour la formation continue et l'apprentissage (doivent être autofinancées) et les HC liées au sous-encadrement. Un document clarifié sera établi pour les administrateurs afin d'étudier les conditions de ces limitations.

Vote : 3 abstentions.

#### **13. Harmonisation du règlement de gestion des personnels contractuels**

Point reporté (suite du CT).

#### **14. Comité de sélection**

La proposition de composition des comités de sélection est validée. Des commissions consultatives pour composer ces comités peuvent être mises en place mais ce ne sera pas inscrit dans la règle. Un document de recommandation et de préconisation sera envoyé dans les composantes.

Les élus BIATSS de L'UNSA se sont abstenus car le document a été remis en séance au CT.

Vote : 3 abstentions, 3 contre.

#### **15. Modalité de participation financière de l'Université à la SATT présenté par la VP CS.**



L'incubateur est en aval de la SATT, la recherche en amont. La SATT est un projet interrégional comprenant le PRES Bourgogne Franche Comté, UL (CERES), UTT, CNRS, l'INSERM. 4 grandes thématiques : Nano technique et TIC, Matériaux et procédés chimie, Santé, dispositifs médicaux, Agro sciences, ressources naturelles et environnement.

Missions principales : propriété intellectuelle (brevets), la maturation et le transfert.

Suite à notre question sur ce qu'il restera au niveau du service de la valorisation de la recherche, il a été répondu que la recherche contractuelle restera dans l'UL.

Pour les personnels : sur les 15 personnes du service de la valorisation, la majorité seront dans la SATT mais physiquement dans le service valorisation de l'UL. Les personnels payés par CERES (programme ANR - le CERES était déjà mutualisé au sein du PRES depuis 2008) pourront être éventuellement repris par la SATT à la fin de leur contrat, quand aux fonctionnaires, leur situation sera étudiée au cas par cas (détachement ou formule du même type sur la base du volontariat).

Un rapport annuel sera présenté annuellement devant le CA de l'UL.

Vote : 16 pour, 3 contre et 2 abstentions (BIATSS de l'UNSA).

### **16 - Information sur la Fondation de Coopération Scientifique, support de l'IRT (Institut de Recherche Technologique)**

IRT : plateforme interdisciplinaire consacrée à un même domaine structurant de recherche et développement. Intérêt : plateforme, axes de recherche académique et industriel, et au niveau financier, mécanique d'abondement pour le crédit impôt recherche.

12000 M<sup>2</sup> à côté de l'ENSAM - Structure de droit privé : FCS Fondation de coopération scientifique. Les membres fondateurs financent par leurs dons : 70 k€ pour les partenaires privés (5) et 212 500 € pour les partenaires académiques.

L'ENSAM apporte 2 ETP à l'IRT. Qu'apporte l'UL ? Ce point est à rediscuté avec les laboratoires. Positionnement à avoir sur la mise à disposition d'emploi à l'IRT.

### **17. Versement de prix de thèse**

Régularisation des 10 prix de thèses (1 par pôle) remis lors de la cérémonie Honoris Causa.

Vote : unanimité pour.

### **18. Avis sur la demande de subvention auprès du FEADER**

Vote : unanimité pour.

---

## **Etude et insertion professionnelle**

### **19. Adhésion au GIP « concours commun Mines-Ponts »**

La structure précédente qui gérait ce concours était une association. Cette adhésion ne coûte rien à l'UL.

Vote : 6 abstentions (dont BIATSS de l'UNSA)

### **20. Tarifs CAFOL 2013**

Vote : 1 abstention

---

## **Vie Universitaire**

### **21. Création du comité d'aide sociale (CASE)**



Vote : 2 abstentions.

**22. Approbation des critères d'exonération et aide sociale au profit des étudiants**

Vote : 1 contre.

**23. Subventions au CROUS**

Vote pour à l'unanimité.

**24. Demande de subvention FEDER pour la fête de la science en Lorraine**

Vote pour à l'unanimité.

---

**Patrimoine Immobilier**

**25. Echange sans soulte de terrains appartenant à l'Etat**

Vote pour à l'unanimité

---

**Questions diverses :**

Information d'un dépôt de recours au TA sur le point de l'ARTT. Le DGS donne son point de vue divergent sur la perception réglementaire en précisant que c'est le règlement de gestion venant en application de l'ARTT qui doit être présenté devant le CHSCT, puis le CT, puis le CA, ce qui sera fait.

Fin du CA 17 h 30

Vos élus BIATSS de L'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS